



Plan Local d'Urbanisme
DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE
Plan des périmètres

Certifié conforme et vu pour
être annexé à la délibération
en date du 27/03/2019,
arrétant le P.L.U. d'Huez,

Monsieur Le Maire,
Jean-Yves NOYREY

PLAN N°3-2b	PROCEDURES			
	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS	
ECHELLE 1/7500	N°1	N°1 N°2 N°3	N°1 N°2 N°3	
Mise au point				
territoires demain	CONCEPTION L'urbanité associée Bureau d'Urbanisme d'Huez 04 78 50 00 00 www.huez.fr		FOND CADASTRAL Origine CADASTRE Droits de l'Etat réservés	MISE A JOUR DU BATI Janvier 2018
	B.E. - DESSIN BAILLONNET 04 78 50 00 00 www.huez.fr			

ZONAGE

ZONE URBAINE

UH1

Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de faible densité

UH1*

Secteur urbanisé à vocation principale d'habitat, de faible densité

UHh1*

Secteurs urbanisés à vocation principale d'habitat, de faible densité, où les constructions sont limitées

UHh1**

UHh3

Secteur urbanisé à vocation principale d'habitat, de moyenne densité

UH2

Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de moyenne densité

UH3

Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de forte densité

UE

Zone urbanisée à vocation principale d'équipements d'intérêt collectif et services publics

UT

Zone urbanisée à vocation principale d'hébergement hôtelier et touristique

ZONE D'URBANISATION FUTURE

Zone à urbaniser à court ou moyen terme.

AU

Zone d'urbanisation future à vocation de mixité des fonctions

ZONE AGRICOLE

Aa

Zone Agricole à usage d'alpage

ZONE NATURELLE

N

Zone naturelle

Ne

Secteur naturel à vocation de gestion des équipements d'intérêt collectif et services publics

Nls

Secteur naturel à vocation de gestion des équipements d'intérêt sportifs et de loisirs de plein air

AUTRES

Eléments identifiés au titre de l'article L.113.1 du CU

Espace boisé classé

SECTEURS délimités au titre de l'article L.151.38 du CU

Domaine skiable

Espaces réservés au transport public

Eléments identifiés au titre de l'article L.151.19 du CU

Secteur d'intérêt paysager

*

Bâti d'intérêt patrimonial et architectural

Eléments, sites et secteurs délimités au titre de l'article L.151.23 du CU

Corridor écologique

Secteur d'intérêt écologique

Zone humide

Délimités au titre de l'article R.151.48 du CU

Itinéraires de randonnée d'importance locale ou départementale

A titre indicatif :

Bâtiment cadastré (à la date d'approbation du PLU)

Bâtiment mis à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)

